

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6081

objet : **Ouvrages visitables du système d'assainissement - Auscultation et diagnostic structurel - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre d'un renouvellement de marché avec deux lots venant à échéance au 31 décembre 2008, lot n° 1 attribué à la société Concrète et lot n° 2 attribué à la société Sagep, la présente consultation porte sur la réalisation de prestations de services identiques qui visent à mesurer la qualité physique des ouvrages visitables du système d'assainissement de l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Elles comprennent en tout ou partie :

- un pré-diagnostic d'état,
- une auscultation,
- un diagnostic d'état des revêtements et des structures,
- des préconisations de réhabilitation ou de confortement,
- des contrôles d'état d'ouvrages réhabilités.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'auscultation et diagnostic structurel des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet de deux lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : diagnostic structurel par auscultations géophysiques par réflexométrie d'impulsions radar,
- lot n° 2 : diagnostic structurel par auscultations mécaniques par vérinage intérieur et auscultation de radier.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Chaque lot comportera un engagement de commande annuel de 80 000 € HT minimum et de 200 000 € HT maximum ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure pour l'attribution des prestations d'auscultation et de diagnostic structurel des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement sur les années 2009, 2010, 2011 et 2012.

5° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet l'auscultation et le diagnostic structurel des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels liés, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : diagnostic structurel par auscultations géophysiques par réflectométrie d'impulsions radar, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC,

- lot n° 2 : diagnostic structurel par auscultations mécaniques par vérinage intérieur et auscultation de radier ; pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,